

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Monsieur/Madame,....., demurant.....

 atteste sur l'honneur la déclaration suivante afférente à mon bien mis en location saisonnière et se situant.....

→ COMMENT CALCULER VOTRE TAXE DE SEJOUR ?

	Mode de calcul	Exemple de calcul : Villa NC 6 personnes ouverte du 1er Avril au 1 ^{er} novembre	Votre déclaration
Capacité d'accueil maximale (Nombre de personnes pouvant être accueillies)	A	6	
Taux d'abattement	B	45%	45%
Tarif unitaire + part Conseil Départemental(C)	C	0,51	
Période d'ouverture à la location touristique	D	122	122
Montant de la taxe	$E = ((A - B) \times C \times D)$	205.32	
TAXE DE SEJOUR DUE :		205.32	

→ TARIF UNITAIRE (C) + PART DEPARTEMENTALE

Type et Catégories d'hébergement	Tarifs applicables Au 1er Janvier 2017 (Part intercommunale) Par jour et par personne)	Part Conseil Départemental (10% de la part intercommunale)
Camping NC	0.20 €	0.02 €
Campings *	0.20 €	0.02 €
Campings **	0.20 €	0.02 €
Campings ***	0.55 €	0.06 €
Campings ****	0.60 €	0.06 €
Campings *****	0.60 €	0.06 €
Bungalows/Mobil homes	0.50 €	0.05 €
Locations meublées *****	1,20 €	0,12 €
Locations meublées ****	1,15 €	0,12 €
Locations meublées ***	0,85 €	0,09 €
Location meublées **	0,61 €	0,06 €
Location meublées *	0,51 €	0,05 €
Location meublées NC	0,46 €	0,05 €
Port de plaisance	0,20 €	0,02 €

→ TAUX D'ABATTEMENT (B)

Il est appliqué un abattement de 45% sur la capacité d'accueil du logement.

Fait à

le :

Signature :

A renvoyer à :

Communauté de communes de l'Île-Rousse-Balagne
 Imm. Isola Celeste – Bd Pierre PASQUINI
 20 220 L'ILE-ROUSSE